



Département de l'Oise  
**Ville de Bury**  
(60250)

## DELIBERATION

2025-35

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Membres : 23  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Représentés : 05      Voix délibératives totales : 22

### **OBJET : Demande d'aide financière de l'école primaire de Cambronne-les-Clermont pour l'organisation d'une classe découverte**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

#### **PRÉSENTS :**

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, M. Laurent GUYARD, Adjoint au Maire.

Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME membres du Conseil municipal.

#### **EXCUSÉE**

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

#### **EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

M. Jean-Pierre AUTIN donne pouvoir à M. Jean-Marc HENONIN.

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Mme Nadia PIAI donne pouvoir à Mme Marie-Hélène VANDROMME.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la demande de madame la Directrice de l'école primaire de Cambronne-lès-Clermont concernant l'attribution d'un don exceptionnel au profit de la coopérative de l'école pour le financement d'un voyage scolaire en Baie de Somme sur la base de deux jours en avril 2026 ;

**Considérant** la nécessité de participer financièrement aux frais engagés par une autre commune pour des enfants résidants à Bury ;

**Considérant** que quatre enfants de cette école résident à Bury ;

**Considérant** que le coût financier de ce voyage est de 238 € par enfants sur une base de 126 élèves ;

**À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** **Approuve** la participation de la commune de Bury à ce voyage à hauteur de 50% des frais de séjour pour quatre enfants burysiens soit la somme totale de 476 €.

**Article 2 :** **Dit** que ce versement interviendra au profit de la coopérative de l'école primaire de Cambronne-lès-Clermont.

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.**

**Ampliation de la présente délibération sera adressée :**

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée

Bury, le 2 décembre 2025

Le Maire,  
David BELVAL

